

République Française



Département de l'Hérault

MAIRIE DE FABREGUES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2017

---

**Présents** : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS  
Mme Christine PALA – Mme Edith TRUC – Mme Mylène FOURCADE – M. Claude JUEN  
Mme Myriam PENA – M. Jean-Olivier JOB – Mme Annie GUERGUIL – M. Alain FAUCHARD  
Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE  
Mme Elisa VEIGA – Mme Sandra BEGUET – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Amandine BATTAGLIA  
M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE – Mme Marielle FENECH-MONFORT  
Mme Aurélie MATEO.

**Représentés** : M. Dominique CRAYSSAC – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Serge JACOB  
Mme Marie-Carmen GOMEZ.

**Absents** : M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.  
Madame PENA est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2016 sera présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017.

---

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

## Ordre du jour

### **1- Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 17/01 du 31 janvier 2017 : Contentieux – Décision d'ester en justice : Désignation de la SCP MARGALL-D'ALBENAS pour la défense des intérêts de la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille (affaire RIGAUD).
- Décision n° 17/02 du 31 janvier 2017 : Contentieux – Décision d'ester en justice : Désignation de la SCP MARGALL-D'ALBENAS pour la défense des intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif de Montpellier (affaire SCI LA FABREGUOISE – M. ULRICH).
- Décision n° 17/03 du 27 février 2017 : Décision de gestion du domaine privé de la Commune – Contrat de bail à usage d'habitation avec Mme Megane HERRERO (appartement situé : 6, rue du musée).

### **2- FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2016**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances et au Développement économique et touristique, donne une présentation du Compte Administratif 2016 ; lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		182 520.01 €		796 702.32 €
<b>Opérations de l'année</b>	5 510 534.04 €	5 967 703.13 € + 23 177.93 €	830 109.46 € - 23 177.93 €	638 269.20 €
<b>Résultats définitifs</b>		6 173 401.07 €	853 287.39 €	1 434 971.52 €
<b>SOLDE</b>		662 867.03 €		581 684.13 €

*Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal, à la majorité contre trois (M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et Mme MATEO) et une abstention (M. WACHTER), approuve le Compte Administratif 2016 tel que présenté.

### **3- FINANCES : Adoption du Compte de Gestion 2016**

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances et au Développement économique et touristique, présente le Compte de Gestion 2016 de Monsieur le Trésorier.

Les résultats de l'ordonnateur (Compte Administratif 2016) et du comptable (Compte de Gestion 2016) étant concordants, il est proposé d'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal (abstention de M. WACHTER) adopte le Compte de Gestion 2016 tel que présenté.

#### **4- FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2017**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances et au Développement économique et touristique, informe le Conseil Municipal que le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2017, le Conseil Municipal pourra s'exprimer et débattre.

##### **Les objectifs du DOB**

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

##### **Les obligations légales du DOB**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le DOB est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. **Le DOB doit être adopté par le conseil municipal.**

##### **Le contexte économique général du DOB 2017**

En début de mandat, le DOB trace les grandes lignes de notre stratégie financière en fonction de nos promesses de campagne. Comme en 2016, nous subissons les conséquences d'une économie en difficulté (parité de l'euro, dettes publiques élevées, croissance faible, chômage record, déficit du commerce extérieur, baisses drastiques des aides de l'Etat, du Département, de la Région). Les impôts des différentes collectivités (Etat, Région, Département, Métropole) sont élevés, ***il ne faut pas aggraver la fiscalité communale.***

L'inflation a été de 0,2 % en 2016. Nous allons tabler sur 1 % en 2017, il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

***Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers (en fonctionnement : Recettes supérieures aux dépenses = dégagement d'une épargne), de réduire la dette (pas d'emprunt depuis 7 ans et aucun envisagé jusqu'à la fin du mandat) et de ne pas augmenter les impôts (en dehors de la réévaluation des bases).***

Il faut surtout faire attention aux frais de fonctionnement de la commune, chaque élu, chaque chef de service, dans son domaine, doit rester économe. De gros efforts ont été faits, il faut chercher encore des économies comme par exemple le poste Energie.

Les nouvelles constructions ont permis de doper nos recettes fiscales sans toucher les taux d'imposition.

***Nous avons une grosse inquiétude pour nos prévisions budgétaires, c'est la hauteur de l'amende sur les logements sociaux. Avec les efforts réalisés sur le plan triennal par la commune, l'amende devrait être proche de 150 000 € en 2017 mais elle pourrait doubler ou tripler en fin de mandat.***

***Des programmes doivent être engagés pour montrer les efforts de la commune dans ce domaine. Les contraintes sont nombreuses comme le foncier et les procédures d'urbanisme.***

***Notre budget est fortement impacté par le passage de l'Agglomération de Montpellier en Métropole.***

Les transferts de compétences sont nombreux : voirie, service incendie, urbanisme, gens du voyage, tourisme, activité économique.

Par exemple, la perte de la compétence « voirie » influe sur les recettes de fonctionnement (baisse de 350 000 €). Le transfert de personnel (11 agents) modifie sensiblement les charges de salaires.

C'est dans ce contexte qu'il faut bâtir le budget avec des aides publiques en diminution (dotation globale de solidarité divisée par trois, des subventions en baisse, la DGF divisée par trois, les compensations en diminution...), des recettes fiscales limitées et des dépenses qui augmentent mécaniquement (de l'ordre de 2 %).

Pour proposer les orientations budgétaires, nous allons, dans un premier temps, analyser les résultats de l'année 2016. Ils vont déterminer en grande partie nos marges de manœuvre.

#### **ANALYSE CA 2016 CA FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Achats et services	1 422 278	1 477 761	1 467 748, 66	<b>1 234 595,33</b>
Salaires et charges	3 128 428	3 338 840	3 523 098, 82	<b>3 171 452,34</b>
Gestion courante	679 238	670 013	668 877, 93	<b>460 251,42</b>
Intérêts emprunts et pénalités	330 109	316 208	421 877, 46	<b>304 452,65</b>
Atténuations de produits	102 996	229 721	129 315, 24	<b>129 993,34</b>
Charges exceptionnelles	230 835	1 200	42 384, 01	<b>20 907,87</b>
Amortissements	336 221	217 457	214 073, 67	<b>188 881,09</b>
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>6 230 105</b>	<b>6 251 200</b>	<b>6 467 375, 79</b>	<b>5 510 534,04</b>

**Les chapitres Achats et services, Salaires et charges, Gestion courante ont baissé en raison des transferts de compétences à la Métropole (voirie, éclairage public, incendie...).**

Les intérêts d'emprunt baissent car l'exercice 2016 avait enregistré une pénalité de renégociation (remboursée par le fonds de soutien).

**Soit une baisse des dépenses réelles de 15 % (hors charges calculées). La réalisation des charges est conforme aux prévisions du BP.**

<b>RECETTES</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Excédents reportés	300 000	400 000	437 138,18	<b>182 520,01</b>
Atténuations de charges	167 743	142 445	103 505,16	<b>93 538,16</b>
Produits des services	471 312	503 900	1 018 572,29	<b>924 233,73</b>
Travaux en régie	104 196	73 786	57 015,66	<b>56 426,78</b>
Impôts et taxes	4 687 669	4 962 668	4 000 067,16	<b>4 066 587,38</b>
Participations	1 159 664	1 013 907	863 666,80	<b>719 196,27</b>
Revenus des immeubles	127 802	90 828	81 219,60	<b>81 187,45</b>
Produits financiers				<b>12 083,08</b>
Produits exceptionnels	600 484	30 333	106 782,02	<b>14 450,00</b>
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>7 987 730</b>	<b>7 197 867</b>	<b>6 667 966,87</b>	<b>6 150 223,14</b>

Les recettes sont légèrement supérieures à nos prévisions (principe de prudence dans l'élaboration du BP).

Pour les produits et services, nous avons eu de bonnes surprises pour la cantine (+ 47 000 €), le centre aéré et le périscolaire (+ 50 000 €). Ce chapitre diminue toutefois en raison des transferts à le Métropole. Il baissera encore en 2017 de l'ordre de 250 000 €.

Les impôts et taxes, en légère progression, sont conformes à nos prévisions.

Les produits financiers correspondent au fonds de soutien pour compenser la pénalité de renégociation de la dette (pendant 12 ans).

Les participations en baisse montrent le désengagement de l'Etat pour l'aide aux communes (Dotation Globale de Fonctionnement).

**Soit une baisse modérée de 4,45 % des recettes réelles** (hors excédents reportés, hors travaux en régie).

**Il faut augmenter les recettes de fonctionnement d'une opération d'ordre non budgétaire de 23 177,93 € (SIVOM).**

**Le résultat de clôture du fonctionnement 2016 est en excédent : + 662 867,03 €**  
(200 591 € en 2015 €, + 946 665,81 € en 2014)

En éliminant les opérations d'ordre, pour les seules opérations de l'exercice, **l'excédent 2016 est de 589 623 €.** (+ 661 204 € en 2014, + 951 141 en 2013, + 951 847 en 2012). Il couvre le capital de la dette 339 761 €, ce qui est excellent. Il traduit tout de même une légère dégradation. La raison essentielle est la baisse drastique des dotations de l'Etat.

**CA INVESTISSEMENT 2016**

<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Déficit reporté année précédente	0	0	0	<b>0</b>
Remboursement des emprunts	324 695	323 749	337 271	<b>339 761,16</b>
Renégociation emprunt			2 646 313	
Subventions accordées	13 283	2 500		<b>7 518,19</b>
Subvention rapportée au résultat	368 860			
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	3 722 922	1 008 856	1 495 374	<b>482 830,11</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 429 760</b>	<b>1 335 105</b>	<b>4 478 958</b>	<b>830 109,46</b>

NB : hors voirie Métropole.

<b>RECETTES</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>
Excédent fonctionnement N-1	912 533	1 357 625	510 324	<b>0</b>
Excédent investissement N-1	2 632 467	269 034	1 091 175	<b>796 702,32</b>
FCTVA et TLE	313 736	329 406	182 812	<b>254 794,69</b>
Subventions et PAE	274 454	189 046	376 090	<b>138 827,98</b>
Renégociation emprunt	0	0	2 646 313	<b>0</b>
Emprunts nouveaux	0	0	117 190	<b>430,00</b>
Amortissements	336 221	217 457	214 073	<b>188 881,09</b>
Voirie prise en charge par MMM			100 623	<b>48 085,44</b>
Cessions	229 384	0	37 057	<b>7 250,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 698 795</b>	<b>2 363 418</b>	<b>5 275 657</b>	<b>1 434 971,52</b>

Il faut retrancher aux recettes 23 177,93 € d'opération d'ordre non budgétaire (SIVOM).

**Soit un excédent pour l'investissement de 581 684,13 € (+ 796 702,32 € en 2015).** Il s'explique essentiellement par l'excédent 2015 reporté.

Il sera ajouté à l'excédent du fonctionnement de + **662 867,03 €**.

**Le solde cumulé de l'investissement et du fonctionnement 2016 est de 1 244 551,16 €** (+ 997 293,40 € en 2015, + 2 038 638, 08 € en 2014).

**Cet excédent 2016 devrait nous permettre de passer 2017 sans augmentation des impôts (huitième année consécutive) et sans nouvel emprunt (huitième année consécutive hors renégociation de la dette).**

**La seule grosse inconnue jusqu'à la fin du mandat, l'amende pour l'insuffisance de logements sociaux.**

### **Quelles sont nos objectifs pour 2017 ?**

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement), ce sont les revenus récurrents de la commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. On élimine les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels liés aux cessions.

Années	2014	2015	2016	2017
RRF en Millions d' €	6,69	6,14	5,9	5,513

Cette recette est difficile à établir en raison de la fin de la période transitoire avec Montpellier Méditerranée Métropole (fin du remboursement des charges avancées). Nous partons de la RRF 2016 soit 5 911 K€, nous tenons compte de la baisse de la DGF, des reversements de la Métropole en baisse, et de la progression des bases fiscales.

### **Les objectifs de gestion**

Ces objectifs restent les mêmes malgré la conjoncture et les transferts à Montpellier Méditerranée Métropole. Il sera compliqué de dégager un autofinancement suffisant.

***Les frais de personnel qui représentent notre plus gros poste de charges doivent être inférieurs à 50 % des RRF.***

***Le poids de l'annuité doit rester en dessous de la barre de 15 % des RRF.***

***L'endettement doit baisser sur la durée du mandat.***

***Les charges à caractère général doivent être inférieures à 25 % des RRF.***

***L'autofinancement doit couvrir le remboursement de la dette.***

***La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne régionale dans notre strate.***

***Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion, dégager une épargne nette :  $RRF > DRF + \text{Capital remboursé des emprunts}$***

### **Frais de personnel**

Ils intègrent les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les absences maladies et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance).

Pour 2016, on déduit les remboursements de Montpellier Méditerranée Métropole (50 % salaire DST et 30 % salaire secrétaire). Les atténuations de charges sont en baisse, ce qui pose à terme, le maintien de cette couverture contre les absences pour maladie. Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % à 4 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires).

En contrepartie des transferts à Montpellier Méditerranée Métropole en 2016, 11 salaires ont disparu de nos comptes.

Pas d'embauche envisagée en 2017.

Les frais de personnel liés aux rythmes scolaires sont considérés stables entre 2015 et 2016.

Années	2014	2015	2016	2017
Frais de personnel en M € et %	3,2 47,8 %	3,07 50 %	3,03 51%	3,16 57 %

**Le plafond de 50 % des RRF n'est pas respecté.** Ce mauvais résultat est lié aux transferts à Montpellier Méditerranée Métropole. Certes nous avons 11 salariés de moins (économie de 264 000 €) mais notre reversement de la CFE (TP à l'époque) a baissé d'autant. De plus, la Métropole a prélevé 350 000 € pour la voirie. Les recettes réelles de fonctionnement ont de ce fait baissé.

**Le taux serait de 54 % sans le prélèvement pour l'investissement de voirie (350 000 €).**

### Poids de la dette

Notre dette est de 7,1 millions d' € au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 soit 1 015 € par habitant (calcul pour 7000 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de l'ordre de 4 %. Il nous faut 11 ans en 2016 pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans).

**Il n'y aura pas d'emprunt en 2017 pour la huitième année consécutive.** Nous allons, de ce fait, diminuer l'endettement de 350 000 € en 2017.

Années	2014	2015	2016	2017
Annuités en Milliers d' €	636	641	632	620
% RRF (norme 15 %)	9,5 %	10,4%	10,7%	11,3%

Le montant de l'annuité est faible par rapport à nos recettes réelles (mais la durée moyenne est de 19 ans), ce qui traduit une capacité d'emprunt pour la commune.

Le montant de l'annuité sera stable jusqu'à la fin du mandat avec un montant de 630 000 € moins les 12 000 € du fonds de soutien. **Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt dans cette mandature.** Les investissements seront financés par l'autofinancement, les subventions et les cessions.

**L'objectif des 15 % des RRF est respecté.**

### Charges à caractère général

Années	2015	2016	2017
Montants en €	1 467 748	1 234 600	1 321 000
% des RRF	24,8 %	21 %	24 %

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il est le résultat de nombreux décideurs (administration, services techniques, écoles, communication...).

Il faudrait rester en deçà de 1,3 M€ en 2017.

Il était prévu 1 300 000 € en 2016, **nous avons réalisé 1 234 600 € soit 21 % des RRF (moyenne nationale 26 %).** Ce résultat est excellent compte tenu de la baisse des RRF, il montre la rigueur de gestion de notre administration. Ce montant baisse depuis 3 ans. **L'objectif sera respecté en 2017, le poste sera de l'ordre de 1 321 000 € compte tenu des transferts soit 24 % des RRF.**

### L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt. Il est impacté par le transfert de la voirie. Il faudrait qu'il dépasse les 500 000 € (amortissements + virement à l'investissement).

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (350 000 € au minimum soit RRF - DRF). **Cet objectif sera difficile à atteindre. Le budget présenté tend vers un équilibre des RRF et des DRF.**

C'est l'excédent reporté qui nous permet de dégager une épargne.



Fort heureusement, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (Fonds commun de TVA, TLE, subventions, cessions).

### Niveau des impôts

La perte de la CFE (Contribution Foncière d'Entreprise) nous laisse comme seul levier fiscal la TH, la TF et les droits de mutation. Les nouvelles constructions commencent à soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place. Mais la baisse des dotations de l'Etat (baisse de la DGF de 70 000 € en 2017), les rythmes scolaires, les transferts à la Métropole, l'amende pour les logements sociaux, rendent difficile une stabilité fiscale jusqu'à la fin du mandat.

TAUX D'IMPOSITION 2015 STRATE 5000 HABITANTS ET PLUS		
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE
<b>FABRÈGUES (taux de 2010 à 2016)</b>	<b>14,70</b>	<b>20,35</b>
Cournonterral	21,37	23,38
Gigean	23,07	27,54
Pignan	17,33	23,51
Saint Georges d'Orques	21,39	24,50
Saint Jean de Védas	14,11	25,11
Villeneuve lès Mague- lone	24,47	38,93
Grabels	19,87	27,52
Juvignac	21,01	35,49
Castelnau	16,50	34,19
Vendargues	17,36	21,13
Montpellier	22,49	31,18
Pérols	22,32	31,48
Jacou	20,48	24,84
Castries	14,50	24,60

A souligner que la Métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69 % sur le non bâti.

En raison de la crise économique, pour ne pas pénaliser les ménages, **nous proposons pour la huitième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017.**

Cela est possible à l'aide de nos excédents reportés qui s'élèvent à 1,2 million d'euros.

Nos recettes fiscales seront tout de même en hausse en raison de la variation des bases (valeurs locatives fixées par l'Etat avec une hausse prévisible de 0,4 % en 2017) et par les impôts payés par les nouveaux contribuables.

Nous devons aussi mieux exploiter notre parc de logements à louer (appartement de la Poste, villa témoin aux Campanelles).

Il est envisager de vendre dans le mandat l'ancienne caserne et le terrain aux Campanelles pour la nouvelle maison de retraite, soit près de 2 millions d'euros de recettes.

### Épargne nette

Un petit rappel théorique.

**Épargne brute** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (appelée aussi "autofinancement brut"). L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

**Épargne nette** : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de la dette. **Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après financement des remboursements de dette.** Elle traduit l'équilibre : RRF-DRF > Capital dette à rembourser.

EPARGNE	2013	2014	2015	2016
<b>Epargne Brute</b> RRF-DRF	<b>1 055 337</b>	<b>734 990</b>	<b>- 22 472(1)</b>	<b>646 050</b>
<b>Epargne Nette</b> RRF-DRF- Amortissement dette	<b>730 642</b>	<b>411 241</b>	<b>- 359 743(2)</b>	<b>306 761</b>

(1) Cela s'explique par la pénalité de renégociation de l'emprunt capitalisée 115 000 €, par le prélèvement de 350 000 € pour la voirie par Montpellier Méditerranée Métropole, par un arriéré de paiement de Montpellier Méditerranée Métropole de 250 000 €.

(2) La dette peut être remboursée par des recettes d'investissement (FCTVA, TLE, cessions...).

L'épargne nette ne prend pas en compte les excédents de fonctionnement reportés.

Les travaux en régie sont exclus.

La baisse s'explique par les baisses de dotations de l'Etat et par les transferts à Montpellier Méditerranée Métropole.

*Si on tient compte du décalage de paiement des charges avancées pour Montpellier Méditerranée Métropole, l'épargne nette est proche de zéro en 2015 et en 2016.*

**Si le transfert de la voirie était inscrit en investissement (logique), notre épargne serait de l'ordre de 350 000 €.**

**Projection du BP pour 2017 en fonction des objectifs de gestion :**

<b>Dépenses de fonctionnement BP 2017</b>	<b>en €</b>
Charges à caractère général	1 321 000
Salaires et charges sociales	3 300 000
Charges de gestion courante	490 000
Frais financiers	295 000
Amortissements	193 000
Autofinancement (virement à l'investissement)	400 000
Dépenses imprévues	61 950
Atténuations de produits	155 000
Charges exceptionnelles	10 000
<b>Total</b>	<b>6 225 950</b>
<b>Recettes de fonctionnement BP 2017</b>	<b>en €</b>
Excédent fonctionnement reporté de 2016	662 867
Atténuations de charges	90 000
Produits des services	621 000
Travaux en régie	50 000
Impôts et taxes	4 086 000
Participations	614 000
Produits financiers	12 083
Revenus des immeubles	80 000
Produits exceptionnels	10 000
<b>Total</b>	<b>6 225 950</b>

Le Budget Primitif du fonctionnement sera calculé sans augmentation des impôts locaux. Nous profiterons tout de même de la réévaluation des bases cadastrales (+ 1 %). Nous envisageons une stabilité des droits de mutation. **Le BP prend en compte l'amende pour les logements sociaux, les transferts à la Métropole.**

<b>BUDGET 2017 - INVESTISSEMENTS</b>		
<b>DEPENSES</b>		
	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROJETS</b>
<b>Espaces publics</b>	Cimetière (plantations, caveau , dalle)	20 000,00 €
	Stade (clôtures, recoupe limite ALSH)	8 000,00 €
	Stade Eclairage Nouveau synthétique	35 000,00 €
	Aires de jeux sol souple	5 000,00 €
	Renouvellement plaques de rue	5 000,00 €
	Aménagement des cours d'école	4 000,00 €
	Trottoir et liaison PMR Gardiole	6 000,00 €
	Pétanque éclairage	8 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>91 000,00 €</b>
<b>Etude</b>	Délégation de Maîtrise d'ouvrage - projet Mirabeau	40 000,00 €
	Etude aménagement secteur la Fabrique	15 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>	<b>55 000,00 €</b>
<b>Bâtiments</b>	Travaux accessibilité ERP 2016	13 000,00 €
	Travaux accessibilité ERP 2017	35 050,00 €
	Travaux étude ALE	50 000,00 €
	Cantine Grillons	270 000,00 €
	Paniers de basket	4 900,00 €
	Opération façade	15 000,00 €
	Contentieux crèche	1 500,00 €
	Gradins stade	25 000,00 €
	Archives (finitions + électricité + aménagement)	30 000,00 €
	filets de protection stades	4 900,00 €
	Aménagement logements	35 000,00 €
	Logement Témoin Campanelle	20 000,00 €
	Tennis	20 000,00 €
	Eglise	3 000,00 €
	Rideaux Centre José Janson	1 000,00 €
	Création d'urinoirs Cigales	5 000,00 €
	Menuiserie	8 000,00 €
	ALSH contrôle d'accès	2 000,00 €
	Gardiole contrôle d'accès	5 000,00 €
	Divers	8 074,00 €
	Réfection murs + Piliers Nord/entrée Mirabeau	30 000,00 €
<b>SOUS TOTAL BATIMENTS</b>	<b>586 424,00 €</b>	
<b>ZAC du Collège</b>	Participation	<b>41 280,00 €</b>
<b>Véhicules</b>	Achat de véhicule - Fin du contrat de location	<b>61 400,00 €</b>
	Achat de véhicule	<b>20 000,00 €</b>
<b>Equipements</b>	Barnum	8 500,00 €
	Equipements service technique	3 000,00 €
	Débroussailleuse sur roue	3 300,00 €
	Toulousaines	2 000,00 €
	Centre José Janson : deux réfrigérateurs, congélateur	2 750,00 €
	Remplacement festivités (tréteaux, tables, chaises)	3 000,00 €

<b>BUDGET 2017 - INVESTISSEMENTS</b>		
<b>DEPENSES</b>		
	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROJETS</b>
<b>Equipements</b>	Médiathèque	700,00 €
	Secteur jeunes	1 000,00 €
	Conseil Municipal Junior	1 200,00 €
	Cuisine	7 000,00 €
	Equipements réfectoire Grillons	4 500,00 €
	Service entretien	4 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>40 950,00 €</b>
<b>Matériel informatique</b>	Renouvellement parc informatique	10 000,00 €
	Logiciel cimetière	15 000,00 €
	Audit médiathèque	2 000,00 €
	Salle informatique médiathèque	800,00 €
	Logiciel compta (Chorus)	1 500,00 €
	<b>SOUS TOTAL INFORMATIQUE</b>	<b>29 300,00 €</b>
<b>Médiathèque</b>	Livres/DVD	<b>3 000,00 €</b>
<b>Remboursement de la dette (capital)</b>		<b>355 200,00 €</b>
<b>Travaux en régie</b>		<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 333 254,00 €</b>

<b>BUDGET 2017 - INVESTISSEMENTS</b>		
<b>RECETTES 2017</b>		
<b>ARTICLES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent d'investissement 2016		581 684,00 €
PAE, TA		30 000,00 €
Amortissements		193 000,00 €
Virement fonctionnement 2017		400 000,00 €
Cessions		0 €
FCTVA		60 000,00 €
Subventions	Cantine 45 270	45 270,00 €
	Archives	13 600,00 €
	Député	10 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté		0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 333 554 €</b>

Il faut ajouter à ces investissements « un droit de tirage » de **450 000 € pour la voirie** qui seront financés par Montpellier Méditerranée Métropole (transfert de compétence 350 000 € pour 2017 et 100 000 € pour 2015 RAR).

Nos finances sont caractérisées par une dégradation financière liée au désengagement de l'Etat, à l'augmentation des normes (accessibilité, logements sociaux, sécurité...), aux nouveaux rythmes scolaires, aux transferts vers la Métropole, à la faiblesse de notre levier fiscal. Rappelons que depuis 8 ans, les taux sont inchangés, depuis 8 ans, nous n'avons fait aucun emprunt malgré de nombreuses réalisations.

**Conservons la même philosophie financière : notre mandat est ambitieux, nos moyens sont limités, gérons et bâtissons avec raison en respectant les équilibres.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ;
- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Fabrègues adopté par délibération n° 2014-004 du 8 Avril 2014 et modifié par délibération n° 2014-034 du 22 juillet 2014 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 6 février 2017 ;

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dit qu'il s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2017 annexées à la délibération.

## **5- FINANCES : Rattachement des charges et produits**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances au Développement économique et touristique, indique que dans le cadre de la préparation du compte de gestion, l'application Hélios contrôle la passation des écritures de rattachement des charges et produits en vertu du principe d'indépendance des exercices. Il s'agit d'intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis qui n'ont pu être comptabilisés en raison, notamment pour les dépenses, de la non-réception de la pièce justificative.

L'instruction budgétaire et comptable M14 dispose, Titre 2 – Tome 3, que cette procédure de rattachement est obligatoirement applicable aux communes de 3500 habitants et plus.

Ce rattachement ne vise que la section fonctionnement afin de dégager le résultat comptable de l'exercice. En revanche, il ne concerne pas la section investissement qui peut faire apparaître des restes à réaliser, correspondant aux dépenses d'investissement engagées non mandatées et aux recettes d'investissement certaines à réaliser.

Le responsable de la Trésorerie demande au Conseil Municipal de fixer un principe, valable pour la durée du mandat, afin de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe un seuil de 10 000 € en deçà duquel les charges et produits non parvenus ne font pas l'objet d'un rattachement à l'exercice ;
- dit que ce principe est renouvelé chaque année pendant la durée du mandat.

## **6- FINANCES : Demande de subventions : Projet d'éclairage du stade**

Monsieur le Maire Adjoint, en charge des Finances et au Développement économique et touristique, indique que la Commune souhaite solliciter des subventions dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage du terrain d'entraînement synthétique.

Ce dernier est actuellement en très mauvais état et de nombreuses pannes sont à déplorer. Au regard du devis le mieux disant, le coût estimatif des travaux est le suivant :

<b>ECLAIRAGE DU STADE</b>	<b>Montant en € HT</b>
Dépose des projecteurs	756.00 €
Fourniture et pose des projecteurs	14 688.00 €
Fourniture et pose d'une armoire Legrand avec socle	5 400.00 €
Fourniture et pose des appareillages	5 556.00 €
Location nacelle grande hauteur	1 300.00 €
Fourniture et pose du câble d'équipement	1 132.80 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>28 832.80 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès de Monsieur le Député et l'ensemble des collectivités compétentes (Conseil Départemental de l'Hérault, Région) afin d'aider la Commune à financer le projet d'éclairage du stade.

## **7- GESTION DU PERSONNEL : Reversement d'une aide perçue au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées**

Madame le Maire Adjoint en charge du Personnel indique que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) a attribué une aide, à l'un des agents de la Commune, pour l'achat d'un fauteuil roulant équipé d'une assistance électrique, afin d'améliorer ses conditions de vie et faciliter son insertion professionnelle.

Cette aide, d'un montant de 9 790,51 €, est d'abord versée à l'employeur qui doit ensuite la redistribuer à l'agent concerné, actuellement titulaire sur un grade d'adjoint territorial d'animation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le reversement de cette aide au profit de du bénéficiaire concerné.

## **8- DIVERS : Convention d'accompagnement des communes par la Métropole de Montpellier et l'ALE (Agence Locale de l'Energie)**

Monsieur le Maire indique que, par délibération du Conseil Municipal n° 2013/028 du 2 juillet 2013, la Commune de Fabrègues a signé une convention d'accompagnement avec l'ALE (Agence Locale de l'Energie) et la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Les objectifs poursuivis consistent à améliorer la connaissance et le fonctionnement des installations techniques du patrimoine communal, à réagir face aux dérives, à comparer les indicateurs énergétiques aux moyennes intercommunales et nationales et à proposer des solutions concrètes de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables. Un travail similaire sera réalisé sur l'eau potable (bâtiments, arrosages des espaces verts...). Ce suivi, à la demande des communes, peut également porter sur l'éclairage public et les carburants.

A la demande de la Commune, il lui sera proposé une aide à la valorisation des travaux de maîtrise de l'énergie, qu'elle engage par la constitution d'un dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie, et le dépôt, en son nom, aux services compétents pour instruction dans le cadre d'un regroupement, si le seuil minimum prévu par le décret sur les Certificats d'Economies d'Energie est atteint. Les aides financières seront ensuite reversées aux communes.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler ce partenariat pour une durée d'un an afin de poursuivre la démarche engagée.

L'accompagnement technique de la Métropole de Montpellier représente un coût de 0,18 €/habitant soit une participation de 1 127 € pour Fabrègues.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre Montpellier Méditerranée Métropole et l'Agence Locale de l'Energie.

---

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 45.